

Résumé

Le Canada comprend la plus grande région rurale de la zone de l'OCDE. Plus de 90 % de son territoire est essentiellement rural. Toutefois, seulement 29 % de la population nationale vit dans des territoires essentiellement ruraux. Cela est dû à la concentration géographique de la population qui contribue à une fracture rural/urbain grandissante et à un accroissement des disparités régionales. Bien que la stratégie de réduction des disparités entre régions rurales et urbaines par un soutien des activités primaires ne fonctionne plus, compte tenu de la forte réduction de l'emploi dans ces secteurs et des crises structurelles et cycliques actuelles, le Canada et la plupart de ses provinces continuent d'investir significativement dans le secteur primaire, pour sauver les régions rurales. Cependant, le gouvernement fédéral a mis en place de longue date un programme de développement des collectivités (PDC) principalement ciblé sur les régions rurales, ancré dans les territoires qui investit dans des projets et des systèmes locaux de gouvernance. Cette initiative partant de la base, qui opère dans les régions rurales à travers un réseau de centres de développement des entreprises et des collectivités gérés par des groupes d'intérêts locaux, devrait être étendue pour stimuler un développement rural endogène. Actuellement, un trop grand nombre de ressources sont allouées aux politiques sectorielles (en particulier à l'agriculture, à la sylviculture et aux pêcheries) au nom du développement rural. Tout en respectant les responsabilités énoncées par la Constitution canadienne, l'approche fédérale du développement rural aurait tout à gagner d'une meilleure collaboration avec les initiatives provinciales.

La situation au Québec reflète partiellement la situation générale du pays, avec toutefois quelques différences importantes. Ainsi, en dépit de la concentration géographique de sa population, le Québec compte des réseaux de collectivités petites et moyennes (plus de 1 100 municipalités) situées pour la plupart dans des zones rurales¹. Ces réseaux territoriaux intègrent la priorité sociale historique de l'occupation du territoire comme mode de protection du patrimoine culturel. Dans ce contexte, le gouvernement provincial a développé une vision forte pour ses régions rurales qui stimule l'appropriation tant entre les différents niveaux d'administration du Québec

qu'au sein de la société. Il a élaboré une politique nationale de la ruralité (PNR) spécifique et distincte de la politique agricole et économique pour promouvoir le développement rural. Cette politique est centrée sur la construction d'un capital social local et son principal objectif est de renforcer les capacités des collectivités et de veiller à une occupation dynamique et durable des terres rurales. La PNR constitue l'une des approches d'appui au développement rural qui est parmi les plus avancées de l'OCDE.

Les performances de la PNR peuvent certes être améliorées. En particulier, il serait pertinent de mieux intégrer les objectifs de développement territorial, collectif, économique et entrepreneurial et de renforcer davantage encore le rôle de l'échelon supralocal (MRC) dans la gouvernance territoriale. Au Québec, la fracture démographique rural/urbain est moindre que dans le reste du Canada, mais les disparités entre régions rurales se creusent. Alors que les territoires ruraux situés à proximité de centres urbains attirent les personnes et les entreprises, la plupart des régions essentiellement rurales sont en plein changement structurel, en particulier lorsqu'elles sont éloignées et dépendantes des ressources naturelles. Si elles ne parviennent pas à se restructurer et à trouver de nouvelles possibilités d'emploi, ces communautés vont voir leurs niveaux de population décliner. Pour ces régions, une politique rurale largement ciblée sur le développement social territorial risque de n'être pas suffisante. Il faut optimiser les instruments existants pour promouvoir le développement régional et rural et les intégrer dans un cadre commun. Dans le même esprit, les politiques liées à l'agriculture, aux ressources naturelles et au développement économique devraient s'orienter vers une approche encourageant la diversification de la base économique, donnant accès aux bénéfices tirés des ressources naturelles et réduisant les contraintes à l'utilisation des sols dans les régions essentiellement rurales. Enfin, les enjeux environnementaux doivent être bien gérés. Si dans les territoires proches des villes ou dans les zones métropolitaines l'urbanisation doit éviter les aspects négatifs de l'embourgeoisement et protéger les terres et les paysages d'un grand intérêt, il est tout aussi important, dans les régions essentiellement rurales, de garantir une utilisation durable des terres et des ressources naturelles et d'impliquer les collectivités locales dans la prise de décisions stratégiques.

Note

1. Pour ce rapport, une partie seulement du territoire rural du Québec est prise en considération. La politique rurale du Québec s'applique au territoire rural de la partie méridionale de la province. En raison de sa très faible densité de population et de sa spécificité, la majorité de la partie septentrionale du Québec rural est gérée selon un processus politique différent.



Extrait de :
OECD Rural Policy Reviews: Québec, Canada 2010

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264082151-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Résumé », dans *OECD Rural Policy Reviews: Québec, Canada 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264082175-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.